

2023-06-29-02 : Modalités de retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date d'affichage: 07/07/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-02-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-19 et L.5211-25-1 ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-178 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communauté de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou et de la Région du Lion-d'Angers ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1^{er} janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les actuelles communes d'Ingrandes-Le Fresne et de Saint-Sigismond ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-19 en date du 25 mai 2023 demandant le retrait de la commune de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 en vue de rejoindre, dans le cadre de la commune nouvelle, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-20 en date du 25 mai 2023 autorisant le Maire à négocier auprès de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou afin de fixer le règlement patrimonial dans le cadre du retrait de la commune ;

VU le projet de convention fixant les modalités de retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou au 31 décembre 2023 ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de Saint-Sigismond de créer une commune nouvelle avec la commune d'Ingrandes-Le-Fresne ;

CONSIDERANT que la création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de cette dernière à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et, par conséquent, nécessite le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

CONSIDERANT que dans la perspective de ce retrait, la commune de Saint-Sigismond et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou se sont rapprochées afin de s'accorder sur les modalités du retrait ;

Accusé de réception en préfecture 049-200071868-20230629-2023-06-29-02-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023
--

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention fixant les modalités de retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023, telle que présentée en annexe de la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre



Fait et délibéré en séance
le 29 juin 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-02-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023